

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 2 octobre 2012
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 2^e JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol (arrivée à 20h05); madame Marie-Josée Boivin; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur André Danis; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Était absent : monsieur Claude Cuillerier.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maîtresse Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; madame France Lemay, directrice générale adjointe, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Wojtek Winnicki, directeur général adjoint, centres de formation professionnelle et services aux entreprises; monsieur Jacques Turmel, directeur par intérim, service des ressources humaines; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Michel Laplante, directeur, service des ressources éducatives; madame Suzanne Marcotte, directrice, transport scolaire et mesures d'urgence; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, coordonnatrice, secrétariat général.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Adoption de
l'ordre du jour

CC12/13-10-041

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes**, le point 5.1 A) « Proclamation » (à la demande de monsieur Gilbert Vachon);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles**, le point 6.3 B) « Cautionnement » (à la demande de monsieur Gilbert Vachon);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**, le point 7 c) « Prédateurs » (à la demande de monsieur Gilbert Vachon);
- Après avoir déplacé le point 13 E) « Attribution des profits des tournois de golf 2010-2011 et 2011-2012 », au point 11 E) de la rubrique **GÉNÉRALITÉ** (à la demande de madame Jocelyne Bénard);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, le point 11 F) « Consultation sur le nom des établissements » (à la demande de madame Jocelyne Bénard);
- Après avoir déplacé le point 13 C) « Rapport de la rentrée 2012-2013 », au point 5.1 B) de la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes** (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Semaine pour l'école publique » (à la demande de monsieur Guy Allard);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012 AJOURNÉE AU 11 SEPTEMBRE 2012

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

A) Correspondance en date du 24 septembre 2012

<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p>

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

- A) Proclamation
- B) Rapport de la rentrée 2012-2013

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour un poste de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint
- B) Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2012-2013 – Recommandation du comité d'évaluation (**Confidentiel**)
- C) Conseiller(ère) spécial(e) auprès des commissaires – Profil de responsabilités
- D) Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour un poste de conseiller(ère) spécial(e) auprès des commissaires

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

- A) École Vanguard – Acte de vente et bail – Signature
- B) Cautionnement

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Rapport du comité – Demande de révision no 230 (art. 9, LIP) (**confidentiel**)
- B) Exemption de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- C) Prédateurs

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

8.2 Planification stratégique

- A) Démarche interculturelle de la CSMB en lien avec le « *Vivre ensemble en français* » - Suivi
- Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal du Comité exécutif du 5 juin 2012 ajourné au 26 juin et au 21 août 2012
- E) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Suivi à la demande de révision no 228
 - Suivi à l'avis du protecteur de l'élève no 2011-2012-1
 - Réflexion sur la réorganisation du Service des ressources matérielles en concert avec l'implantation d'un 3^e atelier
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 28 août au 24 septembre 2012
- D) Formation pour les membres du Conseil des commissaires
- E) Attribution des profits des tournois de golf 2010-2011 et 2011-2012
- F) Consultation sur le nom des établissements

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Semaine pour l'école publique

13. INFORMATION

- A) Valorisation jeunesse – Place à la relève
- B) Rapport du directeur général sur les tournois de golf – Été 2012
- C) Déplacé
- D) Nutrition – Programmes alimentaires pour les milieux défavorisés 2012-2013
- E) Déplacé

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale par
intérim**

CC12/13-10-042

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012, ajournée au 11 septembre 2012, a été remis aux commissaires le jeudi 27 septembre 2012;

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale par intérim de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 4
septembre 2012,
ajournée au 11
septembre 2012**

CC12/13-10-043

Madame Marie-Josée Boivin indique qu'aux pages 207, 210 et 233, on aurait dû lire « ...code des professions... » au lieu de « ...code des professionnels... ».

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012, ajournée au 11 septembre 2012, tel que déposé et corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

Monsieur Mario Durante, enseignant à l'école Des Sources, veut parler de la procédure d'appel d'offres. Il trouve que la procédure pour l'organisation d'un voyage est trop longue.

Il explique qu'il doit rencontrer les parents, faire les démarches pour les passeports et fournir l'itinéraire du voyage. Il croit être le seul à suivre la procédure et à remplir les formulaires d'appel d'offres. Il désire une dérogation pour son voyage car il considère que le délai est déraisonnable.

Monsieur Yves Sylvain lui répond que la CSMB se doit de respecter la LCOP et la politique d'achat. Il existe des situations particulières où il y a des dérogations d'accordées, lesquelles doivent être autorisées par le directeur général, notamment dans le cas de voyages spécialisés où un seul fournisseur existe, mais il ne peut en être ainsi pour tous les voyages.

Monsieur Ayaz Poundja complète l'information quant aux délais encourus.

Un suivi sera donné à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

Monsieur Christian Desjardins, du CRPN, mentionne qu'il semble y avoir un problème au niveau du transport scolaire pour l'école Jean-Grou. L'an dernier, il y avait un problème avec un arrêt d'autobus qui était à 600 mètres du lieu de résidence et ce problème avait été réglé. Cette année, le même problème s'est présenté. On lui a dit que la situation devrait être réglée d'ici la fin du mois d'octobre. Il apprécierait que ce problème ne se présente pas année après année.

Il mentionne également être allé à l'école Pierre-Laporte lors de la soirée de parents et il y a appris qu'il n'y avait pas d'enseignant pour le cours d'anglais ni d'enseignant pour le cours de sciences et technologies. Il a appris qu'un enseignant avait finalement été nommé hier. Il trouve que ça commence à faire un peu tard.

Pour ce qui est du dossier de l'anglais intensif, il demande de quelle façon ce dossier sera traité à la CSMB. Il mentionne également qu'il ne faut pas oublier que le conseil d'établissement doit approuver le cours d'anglais intensif pour qu'il soit offert.

En dernier lieu, il indique qu'il a été informé aujourd'hui du nombre de formulaires concernant les représentants des comités de parents qui auraient été reçus au Secrétariat général. Il trouve qu'il en manque encore beaucoup.

Madame Diane Lamarche-Venne prend la parole et demande aux gens concernés de bien vouloir répondre aux interrogations de monsieur Desjardins.

Pour sa première question, madame Suzanne Marcotte mentionne qu'elle a noté le problème à l'école Jean-Grou et qu'elle fera les vérifications nécessaires.

Pour sa deuxième question, monsieur Jacques Turmel répond qu'en début d'année il manquait une centaine d'enseignants, notamment en raison du grand nombre d'inscriptions faites au courant de l'été, mais que la plupart des postes ont été comblés. Il indique ne pas être au courant de la situation à l'école Pierre-Laporte, mais qu'il fera les vérifications nécessaires.

Madame Lamarche-Venne mentionne que dans le dossier de l'anglais intensif, aucune nouvelle directive du MELSL n'a été reçue par la CSMB. L'implantation du programme demeure donc facultative.

Pour sa dernière question, Me Marie Josée Villeneuve répond que des rappels seront envoyés dans les écoles cette semaine et que la situation devrait être réglée sous peu.

Les directeurs généraux adjoints feront également un suivi à cet effet.

Proclamation

Monsieur Gilbert Vachon souhaite que le mois d'octobre soit proclamé le « Mois de la prévention » à la CSMB, afin que les plans de mesures d'urgence soient révisés et que des activités de prévention soient faites dans les établissements.

Madame Suzanne Marcotte mentionne que le service des incendies fait des visites durant tout le mois d'octobre. Les écoles sont supposées faire les exercices d'évacuation. Elle rappelle toutes les démarches qui sont faites dans les établissements relativement, notamment, à la prévention des incendies.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que la proposition devrait être travaillée plus en profondeur afin d'énoncer des attentes et une intention claire de ce qui est attendu de la part du Conseil des commissaires. La présidente mentionne que le Conseil pourrait revenir sur le dossier à la séance ordinaire du mois de novembre pour la mise en place de ce projet l'année prochaine.

Monsieur Yves Sylvain tient à mentionner tout ce qui est fait relativement aux mesures d'urgence. La CSMB est très proactive dans ce dossier et est, en général, très à jour à ce sujet.

Madame Jocelyne Bénard demande si les écoles faisant partie des villes défusionnées sont aussi visitées.

Madame Marcotte répond que ce service est harmonisé et que toutes les écoles seront ainsi visitées.

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande des précisions au sujet des postes indiqués comme non-comblés et demande si la situation a évolué depuis la préparation du rapport.

Madame Louise Gaudreault mentionne qu'en ce qui concerne les conseillers pédagogiques, seulement un des 4 postes a été comblé. Les démarches continuent pour combler les autres postes. En ce qui concerne les AVSEC, un poste a été comblé.

Pour ce qui est des postes des psychologues, monsieur Jacques Turmel mentionne que malgré tous les efforts déployés jusqu'à maintenant, plusieurs postes demeurent vacants. On explique la situation en partie en raison de la grande disparité salariale qui existe avec le réseau de la santé.

Documents déposés:

- A) Sommaire
- B) Calendrier des étapes

Madame Diane Lamarche-Venne propose les commissaires suivants, pour siéger au comité de sélection :

- Madame Diane Lamarche-Venne
- Madame Suzanne Marceau
- Madame Monique Vallée
- Madame Sonia Gagné-Lalonde
- 1 Commissaire représentant les comités de parents
- Commissaire, substitut
- 1 Commissaire représentant les comités de parents, substitut

Monsieur Jean-Marc Crête demande pourquoi la proposition n'inclut pas les commissaires du RÉTAQ concerné.

**Rapport de la
rentrée 2012-
2013**

**Nomination de
commissaires sur
le comité de
sélection pour un
poste de
directrice
générale adjointe
ou de directeur
général adjoint**

Monsieur Yves Sylvain répond qu'il est possible que la répartition des tâches soit modifiée. La direction générale adjointe ne sera donc pas nécessairement responsable du même RÉTAQ.

Madame Lamarche-Venne complète l'information.

Madame Catherine Ménard demande un comité formé de 7 personnes.

Monsieur Jacques Turmel répond que ce n'est pas conforme à la politique de la CSMB et qu'il faudrait obtenir une dérogation.

Madame Denise Rochefort propose sa candidature comme substitut.

Monsieur Gilbert Vachon propose la nomination des commissaires suggérés par madame Lamarche-Venne et propose d'adopter le tout en bloc.

Monsieur Guylain Desnoyers demande le vote secret sur la proposition de monsieur Vachon.

L'on procède au vote secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR : 12

VOTES CONTRE : 8

CC12/13-10-044

ATTENDU QU'un poste de direction générale adjointe à la Direction générale sera vacant suite au départ à la retraite de madame France Lemay le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE l'article 4.1.2 du cadre de gestion des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel prévoit la nomination de 5 commissaires pour siéger au comité de sélection.

SUR PROPOSITION DE monsieur Gilbert Vachon, il est résolu à la majorité:

De nommer les commissaires suivants pour siéger au comité de sélection en vue de combler le poste :

- Madame Diane Lamarche-Venne
- Madame Suzanne Marceau
- Madame Monique Vallée
- Madame Sonia Gagné-Lalonde
- 1 Commissaire représentant les comités de parents
- Madame Denise Rochefort, substitut
- 1 Commissaire représentant les comités de parents, substitut

Le tout conformément au cadre de gestion portant sur l'application des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Attentes
signifiées au
directeur général
pour l'année
scolaire 2012-
2013 –
Recommandation
du comité
d'évaluation

Report du dossier

CC12/13-10-044a

Documents déposés :

A) Lettre de la présidente, madame Diane Lamarche-Venne;

B) Recommandation du comité – Attentes signifiées du directeur général pour 2012-2013

Madame Diane Lamarche-Venne demande s'il est nécessaire de tenir un huis clos sur le sujet.

Madame Catherine Ménard demande à quelle fréquence le Conseil des commissaires aura des suivis sur ces attentes.

Madame Lamarche-Venne mentionne que les retours seront faits en pléniers.

Monsieur Yves Sylvain complète l'information en mentionnant à quels moments les suivis seront faits et explique qu'un suivi final pourrait être fait en fin d'année à une séance du Conseil des commissaires.

Monsieur Guylain Desnoyers demande la tenue d'un huis clos.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que si l'on souhaite procéder à un huis clos, il faudrait reporter le point à la fin de la séance afin de pouvoir libérer les personnes présentes dans la salle. Elle propose donc le vote sur le report du dossier à la fin de la présente séance.

L'on procède au vote sur la proposition de madame Lamarche-Venne.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur André Danis; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée (18)

VOTES CONTRE : monsieur Guylain Desnoyers; monsieur Pierre Labrosse (2)

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Agent de liaison
auprès des
commissaires –
Profil de
responsabilités**

Document déposé :

A) Mandat (Profil de responsabilités)

Monsieur Ghislain Laporte demande si le budget prévu en salaire sera conséquent par rapport à ce qui est demandé.

Madame Jocelyne Bénard se questionne quant au titre. Elle croit qu'il serait préférable d'utiliser « agent de liaison » plutôt que « conseiller spécial ». Elle croit aussi qu'il serait préférable d'utiliser le mot « rôle » plutôt que « mandat », dans la description de tâche. C'est d'ailleurs ce qui était ressorti des discussions précédentes.

Monsieur Jean-Marc Crête mentionne qu'il faudrait ajouter, au projet de résolution, que la présidente soit mandatée, avec les service des ressources humaines, pour déterminer les conditions de travail de la personne qui sera choisie, en lien avec le budget voté et qu'il en soit fait rapport au Conseil des commissaires.

Madame Marie-Josée Boivin est préoccupée, elle croit que le salaire n'est pas significatif quant à ce qu'on demande à l'agent de liaison.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que le Conseil des commissaires pourra revenir sur ce point lors d'une séance ultérieure.

CC12/13-10-045

ATTENDU qu'un budget a été réservé en vue de l'engagement d'une personne en soutien à la vie démocratique;

ATTENDU l'adoption du projet de loi no 88 amendant la Loi sur l'instruction publique (LIP) et visant la valorisation de la démocratie scolaire;

ATTENDU les discussions lors de séances de travail entre les commissaires;

ATTENDU la volonté de valoriser le rôle des commissaires;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le mandat tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité, en vue de l'engagement, sous contrat, d'un agent de liaison auprès de la présidence et du Conseil des commissaires;

De mandater la présidente, en collaboration avec le Service des ressources humaines, pour déterminer les conditions de travail de la personne en lien avec le budget voté à cet effet et en faire rapport au Conseil des commissaires.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour un poste d'agent de liaison auprès des commissaires

Madame Diane Lamarche-Venne dépose la proposition. Six commissaires devront siéger sur le comité de sélection. Il est aussi nécessaire de nommer un commissaire substitut.

Les commissaires font leurs commentaires quant à la façon de procéder. Madame Sonia Gagné-Lalonde propose que la présidente soit d'office membre du comité.

Il y a eu un consensus à l'effet de procéder par vote secret. Les quatre commissaires qui obtiendront le plus de votes siégeront sur le comité de sélection, le cinquième sera nommé à titre de substitut. La présidente, quant à elle, fera partie d'office du comité.

Madame Lamarche-Venne demande qui sont les commissaires intéressés à siéger sur le comité de sélection.

Les commissaires suivants se montrent intéressés : monsieur Guylain Desnoyers, madame Marie-Josée Boivin, monsieur Marc Touchette, monsieur Guy Allard, madame Sarita Benchimol, madame Denise Rochefort, madame Catherine Ménard et monsieur Gilbert Vachon.

L'on procède au vote secret.

Pause

CC12/13-10-045a

ADVENANT 20 h 55, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires prennent une pause.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Reprise de la séance

ADVENANT 21 h 05, la séance est reprise au terme de son ajournement.

Après avoir procédé au dépouillement des bulletins de vote, Me Marie Josée Villeneuve mentionne que les quatre commissaires ayant obtenu le plus de voix sont :

- Madame Catherine Ménard
- Madame Sarita Benchimol
- Monsieur Guy Allard
- Madame Marie-Josée Boivin

Madame Denise Rochefort est la cinquième commissaire ayant obtenus le plus de vote.

Suite aux résultats du vote, madame Sonia Gagné-Lalonde fait la proposition suivante :

CC12/13-10-046

ATTENDU la décision du Conseil d'autoriser l'engagement sous contrat d'un agent de liaison auprès de la présidence et du Conseil des commissaires;

ATTENDU la volonté des commissaires de participer au comité de sélection de cette personne;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants afin de participer au comité qui sélectionnera la personne recherchée :

- Madame Diane Lamarche-Venne
- Madame Catherine Ménard
- Madame Sarita Benchimol
- Monsieur Guy Allard
- Madame Marie-Josée Boivin
- Madame Denise Rochefort, substitut

PROPOSITION ADOPTÉE.

École Vanguard –
Acte de vente et
bail – Signature

Document déposé :
A) Sommaire

Les commissaires posent leurs questions.

Monsieur Yves Sylvain et monsieur Ayaz Poundja répondent.

CC12/13-10-047

ATTENDU la mise en vente du campus Saint-Laurent de l'École Vanguard, propriété désignée comme étant le lot numéro 1 518 160, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU la Promesse d'achat déposée par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (ci-après l'« Acheteur ») auprès du propriétaire du 1150 rue Deguire, Montréal (ci-après le « Vendeur ») le 30 mai 2011, suivant la résolution CC10/11-05-137;

ATTENDU la Contre-proposition signée par l'Acheteur le 8 juillet 2011 et acceptée par le Vendeur le 12 juillet 2012, telle qu'amendée le 2 novembre 2011, le 29 novembre 2011, le 10 janvier 2012, le 29 février 2012, le 30 mars 2012, le 29 mai 2012, le 26 juin 2012, ainsi que l'entente de modification et prolongation signée le 25 juillet 2012;

ATTENDU l'*Avis de retrait de l'Avis de résiliation et levée des conditions* signé par le Vendeur le 7 septembre 2012;

ATTENDU QUE, conformément aux termes de la promesse d'achat, l'Acheteur s'engage à signer un bail avec le Vendeur au moment de la signature de l'acte de vente, afin de lui permettre d'occuper les lieux jusqu'au 8 mars 2013;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys acquiert l'immeuble sis au 1150 rue Deguire, à Montréal (lot 1 518 160, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) pour la somme totale de quatre millions sept cent vingt-cinq mille dollars (4 725 000\$);

Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents à l'acquisition de ladite propriété, dont notamment le bail et l'acte de vente à intervenir devant Me Raymond Grenier, notaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Cautionnement

Monsieur Gilbert Vachon demande si un cautionnement est demandé aux soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres lancés par la CSMB.

Monsieur Ayaz Poundja mentionne, qu'effectivement, la CSMB demande des cautionnements de soumission et d'exécution.

Monsieur Poundja explique à quoi sert le cautionnement demandé. Il indique qu'il s'agit en fait d'une garantie.

Les commissaires posent leurs questions.

Monsieur Poundja répond.

Rapport du comité – Demande de révision no 230 (art.9, LIP)

Madame Jocelyne Bénard demande pourquoi la facture du tuteur est imposée à l'école et non pas à la Commission scolaire. Les élèves étant en classes fermées, ils sont sous la responsabilité de la Commission scolaire. Elle demande donc que ce soit cette dernière qui assume ces frais

Monsieur Ghislain Laporte se questionne quant à lui, sur la présence de madame Diane Lamarche-Venne à la rencontre avec les parents.

Madame Lamarche-Venne explique qu'à la suite de la décision du Conseil des commissaires lors de sa dernière séance, elle a tenu à rencontrer le parent parce que ce dernier avait eu l'impression de ne pas être pris au sérieux, le Conseil des commissaires ayant décidé de surseoir à sa décision. Elle voulait donc le rassurer quant à la prochaine décision du Conseil des commissaires. C'est pour cette raison qu'elle était présente à la rencontre.

Monsieur Jean-Marc Crête demande si la situation qui s'est produite dans ce dossier peut-être symptomatique d'autres situations dans la Commission scolaire.

Monsieur Yves Sylvain explique, qu'en général, non. Cependant, des vérifications seront faites dans le secteur de l'adaptation scolaire afin de réévaluer certaines de nos pratiques.

CC12/13-10-048

ATTENDU la demande de révision de décision de A.C.L., père des enfants T.C.-T. et C.C.-T.;

ATTENDU la résolution #CC12/13-09-034, par laquelle le Conseil des commissaires demandait que les dossiers des élèves T.C.-T. et C.C.-T. soient réévalués par un comité d'étude et de référence;

ATTENDU les recommandations faites par le comité d'étude et de référence, après analyse de chacun des dossiers, à l'effet que les élèves T.C.-T. et C.C.-T. continuent d'être scolarisés dans une classe de communication;

ATTENDU également la recommandation du comité d'étude et de référence à l'effet que les élèves T.C.-T. et C.C.-T. reçoivent des services de rééducation en mathématiques et en français;

ATTENDU également la rencontre avec A.C.L., à laquelle assistaient la directrice de l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle, le directeur adjoint du Service des ressources éducatives responsable de l'adaptation scolaire, la secrétaire générale par intérim ainsi que la Présidente de la Commission scolaire, et lors de laquelle ont été exposés les différentes mesures qui seront mises en place afin de permettre à T.C.-T. et C.C.-T. de progresser et de développer leur plein potentiel;

ATTENDU QUE, lors de cette rencontre, A.C.L. s'est déclaré satisfait des mesures proposées;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil des commissaires maintienne la décision de l'école Cavelier-de-LaSalle, à l'effet d'inscrire les enfants T.C.-T. et C.C.-T., pour l'année scolaire 2012-2013, dans une classe de communication à l'école Cavelier-de-LaSalle;

Que les élèves T.C.-T. et C.C.-T. reçoivent des services de rééducation donnés par un enseignant de l'école Cavelier-de-LaSalle, en mathématiques et en français, à raison d'une heure par jour;

Que, durant le 1^{er} mois d'implantation de cette nouvelle mesure, il y ait une communication entre l'enseignant de la classe des élèves, l'enseignant donnant les services de rééducation et A.C.L., à raison d'une fois par semaine, le tout afin d'évaluer la mise en place de cette mesure;

Qu'à raison d'une fois par mois, soit également organisée une rencontre entre la direction adjointe responsable du niveau, l'enseignant de la classe des élèves, l'enseignant donnant les services de rééducation, ainsi que le tuteur externe embauché par les parents des élèves T.C.-T. et C.C.-T., et ce, afin de discuter de l'évolution de ces derniers et de cibler des objectifs communs;

Que les frais du tuteur externe pour assister à cette rencontre mensuelle soient défrayés par la Commission scolaire;

Que, vers le mois de mars 2013, l'école Cavelier-de-LaSalle procède à une réévaluation du niveau d'apprentissage des élèves T.C.-T. et C.C.-T.;

Que les communications du parent avec l'école Cavelier-de-LaSalle se fassent par le biais de la direction adjointe responsable du niveau.

PROPOSITION ADOPTÉE.

ATTENDU l'instauration du Régime de gestion des risques (ci-après « R.G.R.) du *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, conformément à l'article 431 de la Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3);

ATTENDU QUE sous réserve des exclusions, limites et franchises prévues au R.G.R., celui-ci vise à assurer notamment la défense des avocats et avocates de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, lors de réclamation ou poursuite en dommages-intérêts, alléguant des actes fautifs commis dans le cadre des services professionnels, et indemniser les réclamants aux lieu et place de ses employés lorsque la responsabilité civile de ces derniers est établie, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de ses professionnels;

ATTENDU QUE les avocats et avocates dûment inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec doivent souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, conformément au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (R.R.Q., B-1, r.12.01)*;

ATTENDU l'application de l'article 2.7 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*, permettant aux avocats et avocates à l'emploi et au service exclusif d'une commission scolaire d'être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU les avocats et avocates suivants sont à l'emploi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Me Alain Gauthier | - Me Marie-Josée Villeneuve |
| - Me Marie-Hélène Lambert | - Me Marie-France Dion |
| - Me Kristel Woo Sun Cheong | - Me Ophélie Scott |
| - Me Catherine Roussel | - Me Julien Cardinal |
| - Me Marie-Isabelle Roy | - Me Annie Godin |
| - Me Suzanne Marcotte | |

Exemption de
souscription au
Fonds
d'assurance
responsabilité
professionnelle
du Barreau du
Québec

CC12/13-10-049

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde,
il est résolu à l'unanimité :

Que suite à une demande d'exemption par l'un ou l'autre des avocats et avocates ci-avant mentionnés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'engage à se porter garante, à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocats et avocates ci-avant mentionnés, dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, tel que le prévoit le Régime de gestion des risques du *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Prédateurs

Monsieur Gilbert Vachon mentionne une situation qui se serait produite dans une école de son quartier. À la suite de cet événement, il demande s'il y a une possibilité de demander à la Ville de Montréal d'interdire que des ressources d'hôpitaux psychiatriques se retrouvent tout près d'un établissement scolaire.

Monsieur Yves Sylvain mentionne qu'il ne croit pas qu'une intervention auprès de la Ville de Montréal soit l'intervention appropriée en pareille circonstances. Toutefois, un geste pourrait être fait auprès des autorités compétentes, afin de sensibiliser la direction générale de l'Hôpital Douglas.

**Démarche
interculturelle de
la CSMB en lien
avec le « *Vivre
ensemble en
français* » - Suivi**

Madame Jocelyne Bénard explique qu'elle aimerait qu'un parent du CCEHDAA, du CRPRN, du CRPRO et du CRPRS fassent partie du comité de pilotage.

**Mme Ménard
quitte la séance**

ADVENANT 21 H 45, madame Catherine Ménard quitte la séance.

Monsieur Yves Sylvain mentionne qu'il ne voyait qu'un seul parent au comité de pilotage. Toutefois, un nombre de cinq parents est prévu dans le groupe du comité de référence.

Madame Bénard souligne qu'elle voudrait qu'il y ait au moins 1 parent du CCP et 1 parent du CCEHDAA au comité de pilotage. Elle demande également de quelle façon se fera la sélection des parents.

Madame Diane Lamarche-Venne et monsieur Sylvain mentionnent que la sélection devrait se faire par le biais des différentes instances parents.

Madame Sarita Benchimol aimerait qu'il y ait plus de commissaires au comité de pilotage.

Madame Lamarche-Venne mentionne qu'il y aura 3 commissaires sur le comité et que ces 3 commissaires seront désignés par le Conseil des commissaires.

Les commissaires posent leurs questions.

Monsieur Sylvain et madame Lamarche-Venne répondent.

M. Danis quitte la séance

ADVENANT 21 H 55, monsieur André Danis quitte la séance.

M. Vachon quitte la séance

ADVENANT 22 heures, monsieur Gilbert Vachon quitte la séance.

Monsieur Jean-Marc Crête demande qu'il y ait au moins deux parents sur le comité de pilotage.

Il est donc décidé que les comités de parents recommanderont deux parents pour faire partie du comité de pilotage.

Madame Jocelyne Bénard demande que le point 11 E) « Attribution des profits des tournois de golf 2010-2011 et 2011-2012 » soit devancé et traité tout de suite.

Les commissaires acceptent.

Attribution des profits des tournois de golf 2010-2011 et 2011-2012

Madame Jocelyne Bénard se questionne quant à l'attribution d'un montant à Sport-étudiant-Lac-St-Louis, qui est un organisme externe. Elle demande que l'on retire cet organisme.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que le montant attribué à l'organisme Sport-étudiant-Lac-St-Louis est dédié pour des trousseaux qui sont distribués dans nos écoles.

Monsieur Jean-Marc Crête demande que ce dossier soit reporté à la prochaine séance du Conseil des commissaires puisque le président de ce comité est aujourd'hui absent. Il aimerait pouvoir poser des questions puisqu'il semble qu'aucun critère n'ait été respecté.

Madame Lamarche-Venne mentionne que le dossier sera reporté.

M. Crête et Mme Bénard quittent la séance

ADVENANT 22 H 20, MONSIEUR Jean-Marc Crête et madame Jocelyne Bénard quittent la séance.

Délégués au CGTSIM

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que le prix d'excellence sera présidé par madame Julie Payette.

En ce qui a trait aux élections scolaires, il n'y a toujours pas d'orientation. Si aucune annonce n'est faite avant février 2013, il ne pourra y avoir d'élection avant 2014.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian fait un retour sur le Congrès qui a eu lieu en septembre à Montréal.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Comité exécutif
du 5 juin 2012
ajournée au 26
juin et au 21 août
2012**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Tel que mentionné lors de la dernière séance du Conseil des commissaires, la CSMB a produit une lettre afin de mandater monsieur Fernand Delorme afin d'animer l'espace culturel de la CSMB en Chine.

**Information de la
présidence**

Les commissaires posent leurs questions.

La présidente répond et fait un retour sur la mission au Nouveau-Brunswick.

**M. Touchette
quitte la séance**

ADVENANT 22 h 40, monsieur Marc Touchette quitte la séance.

**Information du
directeur général**

**Suivi à la
demande de
révision no
228**

Monsieur Yves Sylvain informe le Conseil des commissaires des différents développements dans le dossier et des orientations prises par la Commission scolaire.

Madame Louise Gaudreault complète.

**Suivi à l'avis
du protecteur
de l'élève no
2011-2012-1**

Monsieur Yves Sylvain fait un retour sur l'avis du protecteur de l'élève qui recommandait que des classes satellites de l'école John-F.-Kennedy soient ouvertes dans l'est du territoire.

Il souligne qu'il n'est pas évident d'ouvrir de telles classes, notamment, en raison du manque d'espace.

Madame Louise Gaudreault complète l'information. Elle explique qu'il est difficile d'avoir des classes satellites trop loin de l'école John-F.-Kennedy, parce que ces classes relèvent de la direction de cette école. Pour cette année, il n'y a pas de possibilité. Une réévaluation sera faite à chaque année afin de tenir compte des besoins de la clientèle.

M. Laporte quitte la séance

ADVENANT 22 h 50, monsieur Ghislain Laporte quitte la séance.

Réflexion sur la réorganisation du Service des ressources matérielles en concert avec l'implantation d'un 3^e atelier

Monsieur Yves Sylvain apporte des précisions sur le document déposé. Différentes démarches vont être entreprises afin, notamment, de réorganiser la structure des ateliers de la CSMB et d'en implanter un troisième.

Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 28 août au 24 septembre 2012

Les commissaires posent leurs questions.

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle que les questions peuvent être adressées sur le formulaire.

Formation pour les membres du Conseil des commissaires

Document déposé :

A) Liste de formations proposées.

CC12/13-10-050

ATTENDU que la LIP prévoit que la commission scolaire doit s'assurer que les commissaires reçoivent la formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU les recommandations faites à la suite de la rencontre Lac-à-l'épaule et les discussions du Comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De mandater la Direction générale et le Secrétariat général afin de planifier, au cours de l'année scolaire 2012-2013, les 3 formations citées au document déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Consultation sur le nom des établissements

Madame Jocelyne Bénard ayant quitté la séance, ce point ne sera pas traité ce soir.

Semaine pour
l'école publique

Monsieur Guy Allard mentionne avoir assisté à
une conférence de presse sur l'école publique.

MM. Desnoyers et
Labrosse quitte la
séance

ADVENANT 23 h 02, messieurs Guylain
Desnoyers et Pierre Labrosse quittent la séance.

Les commissaires s'entendent sur le fait qu'il
ne soit pas nécessaire de siéger à huis clos pour traiter le prochain
point.

Attentes
signifiées au
directeur général
pour l'année
scolaire 2012-
2013 –
Recommandation
du comité
d'évaluation

ATTENDU QUE les membres du Comité d'évaluation du
directeur général se sont rencontrés, le 2 octobre 2012, afin de
formuler une recommandation au Conseil des commissaires;

ATTENDU le dépôt des attentes signifiées au directeur
général et l'échange entre le directeur général et les membres du
comité d'évaluation;

ATTENDU le rapport et la recommandation du Comité
d'évaluation du directeur général;

CC12/13-10-051

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-
Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les attentes signifiées au directeur général
pour l'année 2012-2013, telles que déposées au soutien de la
présente résolution, pour valoir comme si au long récitées.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Levée de la
séance

ADVENANT 23 h 05, la séance levée.

La présidente

La secrétaire générale
par intérim